



Exigences examen d'entrée en Maturité Spécialisée Musique (MSM) 2023

AUDITION INSTRUMENTALE

L'examen a pour but d'évaluer les compétences suivantes de l'élève :

technique instrumentale, assise rythmique, écoute, contrôle du son, interaction, improvisation, gestion des formes (être capable de gérer des 4/4, 8/8, 12/12).

L'élève est accompagné par une section rythmique (trio constitué par des professeurs de l'EJMA)

Niveau conseillé : une année avant le certificat de fin d'études (FEM) ou palier Pré-HEM 1

Date : 2 et 3 juin 2023 **Durée** : environ 20 minutes

Annexe : Liste des morceaux de référence, les partitions sont à demander auprès du doyen de la section M. Denis Croissonnier (d.croissonnier@ejma.ch). Les élèves de chant doivent amener les partitions en 4 exemplaires si elles ne sont pas dans la tonalité d'origine

I. INSTRUMENTS HARMONIQUES ET MELODIQUES, CHANT

(piano, guitare, violon, accordéon, vibraphone, instruments à vent, chant)

- Préparer et être capable de jouer une pièce ternaire (swing)
- Préparer et être capable de jouer un blues
- Préparer et être capable de jouer une pièce binaire (*Etre capable d'improviser sur les trois pièces*)
- Lecture mélodique et harmonique (grille d'accords) avec improvisation, tempo max 80
- Pour le chant : l'élève doit être capable de jouer une mélodie simple et de lire une grille d'accords à 3 sons avec le piano. La lecture se fait avec des paroles en anglais

II. BATTERIE

- Jouer l'étude de caisse claire de Charley Wilcoxon n°8 ou de Delécluse n°2
- Préparer et être capable de jouer une pièce swing
- Préparer et être capable de jouer une pièce latine
- Préparer et être capable de jouer une pièce binaire
- Lecture swing simple (accents à interpréter)

III. BASSE / CONTREBASSE

- Préparer et être capable de jouer une pièce swing avec un accompagnement walking
- Préparer et être capable de jouer un blues avec un accompagnement walking
- Préparer et être capable de jouer une pièce binaire
(*Etre capable de jouer les mélodies et d'improviser sur les trois pièces*)
- Lecture mélodique (en clé de Fa) et d'une grille d'accords avec improvisation , tempo max 80

JURY

Le Doyen de la section pré-HEM, un expert instrumental, le directeur de l'EJMA, coordinateur MSM

Peuvent assister à l'examen : un représentant de la HEMU, un membre du comité de l'AVCEM

EVALUATION

De 1 à 6, le seuil d'admissibilité étant 4. Les notes sont mises au dixième près. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats vous seront communiqués par la DGEP.



Exigences examen d'entrée en Maturité Spécialisée Musique (MSM) 2023

EXAMEN THEORIQUE

L'examen comporte une partie écrite d'une durée de 45 minutes et une partie orale d'environ 20 minutes (exemple d'examen à disposition sur le site de l'EJMA : www.ejma.ch).

EXAMEN ÉCRIT

1. Reconnaissance écrite et construction

Les éléments suivants sont d'une part à reconnaître et à nommer à partir d'une partition, d'autre part à construire et à noter sur une portée

1.1. Intervalles

- Tous les intervalles compris dans une octave

1.2. Gammes

- La gamme chromatique
- La gamme majeure
- Les gammes mineures (naturelle, mélodique et harmonique)
- La gamme pentatonique majeure et mineure

1.3. Tonalités

- Les armures des tonalités majeures et mineures

1.4. Accords

- Les triades majeures, mineures, diminuées et augmentées dans leurs positions fondamentales et renversées

1.5. Rythmes

- Les signatures rythmiques
- La valeur des notes et des silences correspondants

2. Reconnaissance orale

Les éléments suivants sont à reconnaître auditivement et à retranscrire sur partition :

2.1. Intervalles

- Tous les intervalles compris dans une octave

2.2. Gammes

- La gamme chromatique
- La gamme majeure
- Les gammes mineures (naturelle, mélodique et harmonique)
- La gamme pentatonique majeure et mineure

2.3. Accords

- Les triades majeures, mineures, diminuées et augmentées dans leurs positions fondamentales



Exigences examen d'entrée en Maturité Spécialisée Musique (MSM) 2023

2.4.Mélodie

- Mélodie diatonique simple à relever à partir de la diffusion d'un fichier audio

2.5.Rythme

- Séquences rythmiques binaires et ternaires à relever à partir de la diffusion d'un fichier audio

EXAMEN ORAL

1. Notes (lecture)

- Dans un tempo donné, lire une partition en nommant les notes (clef de sol et clef de fa)

2. Intervalles

- Pouvoir chanter tous les intervalles compris dans une octave à partir d'une note donnée

3. Gammes

- Pouvoir chanter la gamme majeure ascendante et descendante (avec le nom des notes) à partir d'une note donnée

4. Accords

- Pouvoir chanter les triades majeures, mineures, diminuées et augmentées dans leurs positions fondamentales à partir d'une note donnée

5. Mélodie

- Chanter en lecture à vue une mélodie diatonique simple. (Mélodie comprenant des conjonctions ainsi que des arpèges du 1er et 5ème degré, rythme comprenant des noires, des croches et leurs silences correspondants)

6. Immitation

- Immiter, en chantant, une phrase musicale jouée au piano

7. Rythme

- Frapper en lecture à vue des phrases rythmiques binaires et/ou ternaires (rythme comprenant des noires, des croches, des triolets, des doubles-croches et leurs silences correspondants)

EXIGENCES

- Rapidité des réponses concernant les aspects théoriques
- Justesse de l'intonation
- Régularité du tempo, sens de la pulsation et de la métrique
- Notation : lisibilité et écriture correcte



Exigences examen d'entrée en Maturité Spécialisée Musique (MSM) 2023

JURY

Un professeur de théorie, un expert, coordinateur MSM.

EVALUATION

De 1 à 6, le seuil d'admissibilité étant 4, sauf exceptions*. Les notes sont mises au dixième près selon le barème figurant sur la feuille de l'examen. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats vous seront communiqués par la DGEP.

IMPORTANT

Pour la réussite de l'examen d'admission, l'élève doit avoir la note minimum de 4 dans la partie instrumentale et dans la partie théorique. En cas d'échec dans l'une ou l'autre partie (note inférieure à 4), l'élève n'est pas admissible, sauf exceptions.*

Toute absence à un examen ou à un test équivaut à un échec. Pour être admis, il faut que la note instrumentale ne soit pas inférieure à 4. Une remédiation théorique peut-être envisagée en cas de note insuffisante en théorie.

L'obtention d'une moyenne de 4 ou plus ne garantit pas une place en section Pré-HEM étant donné le nombre limité de places disponibles.

ECHELLE DES NOTES

En dessous de	4	insuffisant
Dès	4	suffisant
	4,5	assez bien
	5	bien
	5,5	très bien
	6	excellent

*dans certains cas l'élève pourra être admis sous réserve d'une remédiation théorique.